



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une participation de CHF 600'000.-
de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre d'une augmentation de
CHF 1'200'000.- du capital d'ARESA

(du 18 juin 2007)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a l'avantage de vous présenter une demande de participation à l'augmentation du capital de la société ARESA (aéroport Les Eplatures SA), démarche conduite de façon conjointe par les deux Villes et le Conseil d'Etat neuchâtelois.

1. RÔLE ET FINANCEMENT D'ARESA

1.1. Rôle

ARESA exploite au nom du Canton de Neuchâtel et des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds l'aéroport régional des Eplatures.

- L'aéroport est au bénéfice d'une concession d'exploitation fédérale valable jusqu'en 2031.
- Son rôle apparaît dans le plan sectoriel fédéral de l'infrastructure aéronautique.
- Il intervient dans l'aménagement du territoire cantonal et communal par son plan de zones de sécurité et son cadastre de bruit.

La région dispose d'un aéroport performant et adapté à ses besoins, dont les coûts de fonctionnement sont restés maîtrisés malgré les développements réalisés.

Le nombre d'emplois représentés sur le site actuel est de 15. Il se portera rapidement à plus de 25 avec le développement de la maintenance, de l'entreprise de photographie aérienne et du contrôle de la circulation aérienne.

Des entreprises de la région au sens large font un usage régulier de l'aéroport, soit avec leurs propres avions soit en louant des services (notamment Cartier, PX, Girard-Perregaux, Corum, TAG-Heuer, Tissot, Parmigiani, Breitling, Petitjean, Semitools, Ismeca, Metalor, Bulgari, Comadur).

Ces services sont appelés aussi à se développer. L'aviation d'entreprise représente 12 à 15 % de l'activité en mouvements, mais 35 % en revenus pour l'aéroport.

L'activité générale de l'aéroport s'est élevée à 10'905 mouvements en 2005 et 12'377 en 2006. Cela signifie que la marge de développement souhaitable est pleinement disponible puisque le cadastre de bruit de l'aéroport est calculé pour un maximum de 20'500 mouvements.

Le développement d'activités nouvelles représente au plus 1'000 mouvements potentiels supplémentaires. Il n'y a donc aucun risque de se trouver devant une situation d'explosion du trafic.

Les Villes n'ayant pas jusqu'ici participé financièrement de façon directe aux investissements effectués, l'augmentation de capital sollicitée vise à soutenir les efforts et le développement d'ARESA et à rééquilibrer la relation entre capital et endettement.

1.2. Capital

Le capital actuel d'ARESA est de CHF 100'000.- réparti de la façon suivante :

• Canton	CHF	10'000.-	(10 %)
• Ville du Locle	CHF	45'000.-	(45 %)
• Ville de La Chaux-de-Fonds	CHF	45'000.-	(45 %)

1.3. Subventions d'exploitation

Les tenants du capital servent des subventions d'exploitation annuelles à ARESA selon la répartition suivante en 2007 :

• Canton	CHF	100'000.-	(30,7 %)
• Ville du Locle	CHF	54'500.-	(16,7 %)
• Ville de La Chaux-de-Fonds	CHF	171'450.-	(52,6 %)

Les subventions publiques représentent 17% du chiffre d'affaires. A noter à ce sujet qu'après une réduction des subventions octroyées à toutes les places d'aviation du canton, l'Etat est revenu en 2007 au niveau initial

pour ARESA, en considérant que l'aéroport des Eplatures constituait le seul aéroport d'importance cantonale et en réduisant, ou supprimant, les subventions octroyées aux autres places du canton (Môtiers et Colombier).

1.4. Financement des travaux d'infrastructure

Cinq étapes de travaux d'infrastructure ont été réalisées depuis 1986.

Les améliorations ont porté sur la qualité et la dimension de la piste, la création de parcs et voies de roulage, l'équipement pour les vols de nuit, le contrôle de la circulation aérienne, les opérations en vol aux instruments, la construction d'un hangar de stationnement pour avions.

Ces travaux ont été réalisés pour conserver et étendre le rôle de l'aéroport dans le domaine de l'aviation d'entreprise et professionnelle.

Le coût des travaux d'infrastructure des 20 dernières années est de CHF 8'975'000.-. S'y ajoute la valeur restante des immeubles, soit CHF 490'000.-.

Les amortissements réalisés, à subventions d'exploitation constantes, donnent l'état actuel des principaux¹ actifs immobilisés d'ARESA, soit :

- Etapes de travaux (installations aéroportuaires et de sécurité) CHF 3'553'000.-
- Immeubles, y compris achats de terrains et parc à voitures CHF 1'375'000.-

Sur cet ensemble, seuls la Confédération et le Canton de Neuchâtel ont accordé des subventions :

- Subvention fédérale à la construction en 1986 CHF 444'530.-
- Subventions cantonales à la construction total CHF 1'560'625.-

Pour le reste, ARESA s'est endettée avec des cautionnements des deux Villes. Elle a en particulier obtenu les prêts suivants :

- Prêts LIM fédéraux (4) : CHF 1'672'000.-
- Prêts LIM cantonaux (2) : CHF 775'000.-

La Caisse de pensions de la Ville a en outre octroyé des prêts ascendant à plus de 4,5 millions de francs (2003).

¹ Ne sont pas mentionnés ici les véhicules, stocks et installations bureautiques

L'endettement à long terme de la société est aujourd'hui de CHF 5'177'000.-, essentiellement constitué de prêts de la caisse de pensions de la Ville (3,73 mios) et de prêts LIM (1,45 mios).

Il y a manifestement une disproportion entre le capital (CHF 100'000.-, plus 22'000.- de réserves et bénéfices reportés) et la dette d'ARESA (détaillée plus haut), ce qui justifie la démarche conjointe des 3 tenants du capital.

1.5. Augmentation du capital

Les parts à l'augmentation du capital prévues sont les suivantes :

- Canton CHF 400'000.-
- Ville du Locle CHF 200'000.-
- Ville de La Chaux-de-Fonds CHF 600'000.-

Cela donnera la répartition suivante du capital :

- Canton CHF 410'000.- (31,5 %)
- Ville du Locle CHF 245'000.- (18,8 %)
- Ville de La Chaux-de-Fonds CHF 645'000.- (49,6 %)

Cette nouvelle répartition assure une meilleure représentation de l'effort réel entre les Villes (voir répartition des subventions actuelles ci-devant) et marque l'intérêt affirmé du Canton. Elle assure en outre qu'aucun actionnaire ne détient seul la majorité du capital-actions.

1.6. Péréquation fédérale en matière de sécurité aérienne

A la faveur d'un changement de législation, ARESA a perçu, depuis 1996, une part de péréquation fédérale pour les prestations de sécurité aérienne.

Cela concerne les personnels et les systèmes. En contrepartie, ARESA encaisse des redevances d'approche auprès des utilisateurs qui sont reversées ensuite à la Confédération.

Cette aide fédérale a permis de réaliser les amortissements mentionnés plus haut en maintenant des subventions d'exploitations régionales raisonnables.

2. AVENIR D'ARESA A COURT ET MOYEN TERME

Le fonctionnement de l'aéroport s'est déjà beaucoup modifié et continuera à l'être, entre autres sous l'effet de l'évolution des normes aéronautiques européennes et de la répartition évolutive des tâches entre Europe, Confédération et régions.

2.1. Sécurité aérienne et météorologie

La répartition des responsabilités en matière de contrôle et de sécurité aérienne est en cours de redéfinition. Un rôle accru pour Aresa dans le domaine du contrôle de l'espace régional est attendu des réformes en cours et pourrait intervenir en 2008 déjà.

METEOSUISSE a pris, *dès le premier janvier 2007*, la charge complète des frais d'équipements des sites de mesures et équipe dès cette année l'aéroport avec les systèmes les plus modernes pour la détermination des paramètres météorologiques cruciaux du point de vue aéronautique.

2.2. Infrastructure

Cette nouvelle répartition place l'infrastructure de base en mains régionales en ce qui concerne les financements.

Cette situation correspond bien à la réalité des Eplatures et est conforme à la volonté cantonale clairement et régulièrement exprimée de maintenir et développer l'aéroport au niveau souhaitable dans le cadre de ses missions.

L'aéroport cantonal joue son rôle de plateforme européenne pour l'aviation d'entreprise, pour la formation aéronautique à tous les niveaux, y compris professionnel, et pour l'aviation privée et sportive. Il a – et conservera – les privilèges douaniers², y compris dans le cadre Schengen dès l'automne 2008.

Ces missions se retrouvent dans la politique fédérale également par l'entremise du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Il s'agit en particulier :

- principalement de maintenir et améliorer le niveau de sécurité opérationnelle de la piste
- d'adapter aussi les bâtiments pour répondre aux besoins de développement des diverses activités
- de disposer des services nécessaires au bon fonctionnement régulier de l'aéroport
- dans la collaboration future avec Skyguide, de s'assurer du maintien du haut niveau technique actuel des systèmes d'approche aux instruments

Les prochaines étapes d'infrastructure prévoient le recul du front avant des bâtiments des années 30 et 50, la constitution d'un parc à avions plus éloigné de la piste ainsi qu'une réflexion sur l'allongement de celle-ci.

² L'aéroport est considéré comme aéroport douanier pour personnes et marchandises, ce qui autorise des vols internationaux directs.

2.2.1. Bâtiments

L'ensemble des bâtiments, datant de 1930 jusqu'à 1998, doit être progressivement revu et adapté pour une utilisation et une esthétique d'ensemble mieux accordés.

Une procédure est en cours dans ce domaine pour une première étape visant à assurer une bonne base de travail à la maintenance aéronautique, en plein développement et génératrice de nouveaux emplois qualifiés (réalisation 2008). Il s'agit aussi de mettre des locaux à disposition des diverses entreprises aéronautiques ayant leurs activités aux Eplatures, et désirant s'y développer (plan annexé, étape 6).

Ce projet est intégré dans un plan des bâtiments à long terme, incluant un recul du front face à la piste et un repositionnement de certaines zones de parc à avions et de ravitaillement (plan annexé, étape finale).

Cette étape de rénovation initiale (en fait 6^e étape de développement de l'aéroport) représente un coût d'environ CHF 2'150'000.- (financé par l'augmentation de capital sollicitée et par de nouveaux prêts LIM ou d'autres emprunts, pour lesquels les collectivités pourraient comme par le passé être appelées à se porter caution). Elle prévoit le changement d'affectation du dernier hangar pour la maintenance aéronautique, la construction à son Ouest d'un petit bâtiment atelier et services sur deux étages, un hangar pour les véhicules et un hangar à avions.

La zone centrale des hangars, datant de 1960 et aujourd'hui en très mauvais état, sera détruite et remplacée par un hangar de stationnement de 30m par 20m et 7m de passage libre, à même de recevoir tous les types d'avions d'affaires venant aux Eplatures.

L'adaptation du hangar pour la maintenance sera faite en automne 2007 et le reste du projet au printemps 2008, pour autant que la procédure fédérale en cours aboutisse avec succès.

2.2.2. Aires de parc à avions

Lorsque l'on pourra continuer les améliorations des bâtiments, il est prévu à terme de procéder à un positionnement plus éloigné de la piste pour le parc destiné aux avions de passage. Il se situera là où se trouvent les bâtiments administratifs et restaurant actuels.

2.2.3. Piste

Sa dimension actuelle est de 1'165m par 30m (origine 740X30m).

- A la faveur du remplacement prévu en 2009-2010 des systèmes d'approche par Skyguide il faudra saisir l'occasion d'une nouvelle adaptation de la longueur à environ 1'250m.

Son état de surface excellent doit être maintenu à son niveau de sécurité actuel.

2.2.4. Services

La météo étant assurée par d'autres dès 2007 et la sécurité en cours de réorganisation au plan national, les autres services restent nécessaires, en particulier :

- Accueil des équipages, passagers, avions, et réponses au public
- Sécurité, en collaboration avec le SIS et la police cantonale
- Déneigement
- Douanes et police, aussi dans le cadre Schengen

ARESA assure l'essentiel des services elle-même à l'heure actuelle, y compris la sécurité aérienne. L'organisation pour le futur est en pleine réévaluation pour que le standard actuel soit maintenu et si possible amélioré.

La collaboration avec la ou les sociétés de contrôle aérien restera étroite puisque certains services de type logistique seront encore fournis contre paiement. La préoccupation principale sera de conserver un niveau d'équipements d'approche et de guidage au moins égal à l'actuel excellent standard.

3. AVENIR A MOYEN ET LONG TERME D'ARESA

La phase d'adaptation 2008 – 2011 qui est devant nous doit déboucher sur une situation à futur plus ouverte en terme d'accès au capital et de moyens financiers à même d'assurer l'avenir de l'aéroport. Les collectivités publiques régionales conserveront la majorité du capital, mais sans exclure le concours d'autres collectivités.

Cela permettra d'être plus réactif face à des opportunités nouvelles d'activités ou de développements.

Cette dynamique restera dans un cadre d'aménagement du territoire stable, dont la définition actuelle comprend les marges nécessaires à un développement maîtrisé et raisonnable.

4. CONSEQUENCES SUR LES FINANCES

Les montants investis par La Chaux-de-Fonds et Le Locle dans l'augmentation du capital de la société constitueront des actifs qui resteront inscrits à leur bilan respectif pour la même valeur, sans obligation d'amortissement, et donc sans charge y relative.

Ils constitueront en revanche une somme immobilisée, pour laquelle les Villes s'acquitteront de charges d'intérêts. Calculée au taux moyen de 3,5 %, cela représente une charge annuelle de CHF 21'000.- pour La Chaux-de-Fonds.

Cette participation à l'augmentation du capital actions d'ARESA figure au budget des investissements 2007 de notre Ville.

5. CONSEQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Les investissements prévus auront notamment pour conséquence une nette amélioration des conditions de travail des collaborateurs, notamment par la mise à disposition de locaux qui puissent être véritablement chauffés en hiver.

6. CONFORMITE AUX PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'aéroport joue un rôle non négligeable dans le développement économique de la région, comme l'atteste la liste de ses principaux utilisateurs actuels. Ce rôle pourra être maintenu, voire renforcé, par les développements projetés, diverses activités liées à celles de l'aéroport (maintenance aéronautique, photographie aérienne, contrôle aérien) pouvant y trouver une opportunité de s'y déployer.

Les projets exposés dans le présent rapport permettront aussi d'améliorer le confort d'utilisation pour les usagers et une meilleure intégration des installations au site mais n'induiront qu'une augmentation modeste du nombre de vols, davantage lié à l'évolution de l'activité économique de la région. Ils n'induiront donc pas de nouvelles nuisances sur le plan environnemental. En outre, ARESA a toujours veillé – et continuera à le faire – à orienter principalement son activité sur l'aviation d'affaires et la formation, les activités sportives restant relativement limitées de façon à éviter des nuisances trop importantes pour les riverains (bruit) et des charges trop importantes sur l'environnement (pollution).

Les développements envisagés, que viendra soutenir l'augmentation du capital sollicitée, s'inscrivent dès lors dans la droite ligne des étapes précédentes, soucieuses d'un développement économique compatible avec les critères du développement durable.

7. CONCLUSIONS

L'aéroport des Eplatures constitue une infrastructure stratégique majeure dans la perspective du développement économique du canton et de la région, singulièrement du pôle économique d'importance cantonale du Crêt-du-Loche, retenu dans le cadre des objectifs du réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Par ailleurs, les activités économiques liées au secteur aéronautique se développent bien sur le site, à l'instar par exemple des activités de maintenance ou de l'entreprise de photographie aérienne qui connaissent une évolution réjouissante et contribuent à la diversité de notre tissu économique. Les mutations que connaît le secteur aéronautique conduisent à accueillir de nouveaux acteurs sur le site des Eplatures et à y séparer plus clairement les responsabilités. ARESA doit donc à l'avenir être en mesure d'assumer la responsabilité de l'infrastructure de base (piste, bâtiments, etc.) et de l'accueil (personnes, vols, activités liées, etc.) dans des conditions répondant aux exigences de ses partenaires (en particulier Skyguide et Météosuisse) et aux attentes de ses clients. Pour ce faire, l'infrastructure doit être adaptée, ce qui nécessite des ressources.

En outre, l'endettement de la société est disproportionné en regard de sa faible capitalisation, ce qui risque de pénaliser la recherche de fonds à futur. De plus, la composition du capital-actions est déséquilibrée par rapport à l'engagement annuel des trois collectivités concernées. Un rééquilibrage s'impose donc, aussi bien dans le rapport entre fonds propres et fonds étrangers qu'entre actionnaires.

Enfin, dans la situation actuelle, la faiblesse du capital-actions conduit à exclure l'entrée de nouveaux actionnaires, faute de quoi les collectivités aujourd'hui propriétaires de la société en perdraient le contrôle (dans la situation actuelle, l'entrée d'un nouvel actionnaire pour un montant de plus de CHF 100'000.- suffirait à en faire un actionnaire majoritaire). Une augmentation du capital-actions se justifie pour cette raison également.

Après l'accord du Canton pour rétablir les subventions annuelles et participer à l'augmentation du capital-actions dans les proportions exposées ci-devant, nous vous invitons à accepter la même opération de la part des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ce faisant, vous témoignerez de la confiance et de l'importance que les autorités locales et régionales placent dans les infrastructures des Eplatures et justifierez aussi les importants investissements que les autres partenaires de la société consentent à y réaliser.

Dans cet esprit, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à adopter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

Le chancelier
Sylvain Jaquenoud

Annexes : - lettre du Service de la promotion économique du 22.12.06
- plans de principe

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

vu un rapport du Conseil communal,

vu la loi sur les communes,

sur proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à augmenter la participation de la Ville au capital de ARESA à hauteur de CHF 645'000.- par l'acquisition de CHF 600'000.- en actions.

Art. 2.- Le présent arrêté est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Katia Babey

Le secrétaire
Pierre-André Monnard

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE
SERVICE DE PROMOTION
ECONOMIQUE (PREN)

ARESA, Aéroport régional des
Eplatures SA
Monsieur Laurent Kurth
Président
Bd des Eplatures 56
2300 La Chaux-de-Fonds

NRÉF.: BAE/PDA
WRÉF.:

Neuchâtel, le 22 décembre 2006

ARESA, Aéroport régional des Eplatures SA

Monsieur le président,

Nous vous informons que, lors de sa séance du 20 décembre 2006, le Conseil d'Etat a accepté le principe d'une participation à l'augmentation du capital d'Aresa SA.

Le Conseil d'Etat validera formellement, par arrêté, son appui au développement d'Aresa SA dès que les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle auront confirmé leur propre engagement par une décision de leur législatif. Le transfert, de l'office des transports au service de promotion économique, de la participation du canton aux frais de fonctionnement d'Aresa SA fera l'objet de la même décision.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Chs-Bernard Aellen

Chef de service

Copie à M. Simon Loichat, directeur d'Aresa SA